



Conseil communal  
de Chardonne

# SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**du vendredi 6 décembre 2019 à 19h00  
à la Maison de Commune de Chardonne**

<b><u>Présidence</u></b> :	<b>M. Baptiste Marmy</b>
<b><u>Présents</u></b> :	40 conseillers sur 50, Monsieur le Président compris
<b><u>Excusés</u></b> :	Ariane <b>Derivaz</b> , Philippe <b>Durnat</b> , Jean-Paul <b>Forestier</b> , Caroline <b>Jordan</b> , Raymond <b>Pritchard</b> , Jean <b>Roy</b> , Philippe <b>Rosset</b> , Monique <b>Treier-Denizot</b> , Josef <b>Troxler</b> ,
<b><u>Absents</u></b> :	Jean-Philippe <b>Neyroud</b>

**M. Baptiste Marmy**, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête **M. Fabrice Neyroud** Syndic, Mme **Leila Hondzo** Secrétaire Municipale, Mme Florence **Mouron** Boursière, **M. Sébastien Mercier** Huissier et souhaite la bienvenue à **M. le Sergent Major Ansermet** de Police Riviera.

**Le Président** prie la secrétaire de procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Comme de coutume, la séance sera suivie du traditionnel repas vaudois, préparé par M. Thierry Sax du café Au Bon Vin, qui aura lieu à la grande salle de Chardonne.

**Le Président** tient à féliciter la Conseillère Municipale Elise **Neyroud** pour la naissance de sa fille née le 9 septembre 2019. **Le Président** félicite également Mme Simone **Troxler** qui a remporté le prix du Lavaux d'Or dans la catégorie sport tout en suivant des études de médecine. En 2019 elle a notamment remporté le Jungfrau marathon, le marathon de Lausanne et participé cet automne aux Championnats du monde de course en montagne.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

## ORDRE DU JOUR

---

- 1. Opérations préliminaires**  
Appel nominal  
Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2019  
Lettres et pétitions
- 2. Préavis N° 03/2019-2020** relatif au budget 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
- 3. Préavis N° 04/2019-2020** relatif au budget 2020 du Fonds culturel Riviera
- 4. Préavis N° 05/2019-2020** sur le projet de budget communal pour 2020

5. **Préavis N° 06/2019-2020** relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du téléski de la Châ sur le domaine skiable des Pléiades
  6. **Motions et postulats**
  7. **Communications du Bureau du Conseil communal**
  8. **Communications de la Municipalité**
  9. **Propositions individuelles**
- 

## 1. Opérations préliminaires

### Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2019

Ce procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu. Il est accepté à la majorité (1 abstention).

### Lettres et pétitions :

**Le Président** donne lecture d'un courrier de M. et Mme Jean-Louis et Mariette Pellé daté du 16 septembre 2019 et envoyé en copie au BTI et à Sauvez Lavaux (voir annexe).

**Le Syndic** souhaite intervenir suite à cette lecture. Il reconnaît que de gros bâtiments se construisent à Chardonne et que plusieurs petits chalets ont été rasés pour construire des immeubles. Il rappelle qu'un PGA a été validé et que ces constructions sont réglementaires. Il ne s'agit pas de dérogations accordées par la Municipalité. Il revient sur l'objet mentionné dans la lettre qui était un projet déposé en 2012. Ces plans ont passé 5 fois en commission d'urbanisme. Le projet a été modifié puis a passé 3 fois en CCL. La Municipalité a demandé de l'enterrer d'un mètre cinquante et de supprimer un étage alors que le premier projet de 2012 était réglementaire. Au départ le projet était prévu pour 11 logements et 26 places de parc. Aujourd'hui il n'y a plus que 8 logements et 17 places de parc. Ce bâtiment a été diminué de 5,50 mètres de hauteur alors que les 5,50 mètres de plus étaient réglementaires. Concernant les distances au ruisseau, ce n'est pas de compétence communale mais cantonale. **Le Syndic** ajoute que dans le prochain PGA, au centre de Chardonne, les dimensions des prochaines constructions devront être au minimum de la même taille qu'aujourd'hui mais pas plus petites car, selon la LAT, les périmètres de centres doivent être densifiés. Il termine en insistant sur le fait que ce n'est pas la Municipalité qui laisse faire tout et n'importe quoi.

**Le Président** rappelle qu'il a également reçu la lettre aux communes de Swisscom ainsi qu'un courrier de l'Association Suisse des Télécommunications relatifs au développement de la 5G. Ces deux correspondances ont été transmises aux Conseillers communaux par voie électronique et ne seront pas lues.

## 2. **Préavis N° 03/2019-2020** relatif au budget 2020 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL)

Les Conseillers ayant reçu le rapport de la Commission Intercommunale, seules les conclusions sont lues par **M. Pierre-Yves Tribolet**.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur le fond est close. **Le Président** passe à la votation :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**VU** le **préavis N° 03/2019-2020** relatif au budget 2020 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL)

**VU** le rapport de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour

**décide à la majorité  
(37 voix pour, 0 contre, 2 abstentions)**

- d'adopter le budget 2020 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL)

#### 3. **Préavis N° 04/2019-2020** relatif au budget 2020 du Fonds culturel Riviera

Les Conseillers ayant reçu le rapport de la Commission Intercommunale, seules les conclusions sont lues par **M. Daniel Prêtre**

Il est remercié pour la lecture de ce document et pour la présidence de la dernière séance du Fonds culturel Riviera.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **Le Président** ouvre la discussion sur le fond.

**M. Pierre-Yves Tribolet** souhaite connaître quels sont les événements culturels qui ont été soutenus et réalisés par le Fonds culturel Riviera, ce à quoi il lui est répondu qu'ils sont listés en page 2 du préavis.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**VU** le **préavis N° 04/2019-2020** relatif au budget 2020 du Fonds culturel Riviera

**VU** le rapport de la Commission Intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet qui a été portée à l'ordre du jour

**décide à la majorité  
(38 voix pour, 0 contre, 1 abstention)**

- d'adopter le budget 2020 du Fonds culturel Riviera

#### 4 **Préavis N° 05/2019-2020** sur le projet de budget communal pour 2020

Etant donné que ce point est important dans les décisions du Conseil communal, **Le Président** prie le rapporteur de la commission des finances **Mme Anne Ducret** de procéder à la lecture de son rapport.

**Mme Anne Ducret** est remerciée pour la lecture de ce rapport, ainsi que les membres de cette commission.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **Le Président** ouvre la discussion sur le fond.

**Le Président** passe en revue le budget communal, page par page, les Conseillers étant invités à poser au fur et à mesure leurs éventuelles questions.

#### **Compte N° 1100/3100.00 Imprimés, annonces, fournitures de bureau – Page 5**

**M. Michel Turin** demande si le fait de ne recevoir les documents plus que sous forme informatique, notamment le budget, va avoir une influence sur le montant alloué à ce poste, soit CHF 45'000.00.

**M. Jean-Luc Ducret** lui répond que oui, il y aura sûrement une influence, mais que nous sommes actuellement en période de transition et qu'il est aujourd'hui difficile de chiffrer cette dernière.

#### **Compte N° 1510/3523.00 Fonds intercommunal de la culture – Page 8**

**M. Jean-David Pelot** fait remarquer que le titre exact de ce compte est le « Fonds culturel Riviera ». L'intitulé sera effectivement corrigé.

#### **Compte N° 3300/4355.01 Ventes de vin – Page 17**

**M. Yannick Vallotton** aimerait savoir où on en est et comment on envisage l'avenir.

**M. Jean-Luc Ducret** lui répond qu'il n'y a plus de vin 2018. Pour la récolte 2019, il y a 21'000 litres en cave ce qui est supérieur à l'année précédente. Ceci est dû au fait que lors de la mise aux enchères à Chexbres, nous n'avons pas eu le succès escompté. Il est prévu de rencontrer des négociants cependant le marché est difficile.

#### **Comptes N° 350 Bâtiments - général – Page 17**

**M. Jean-David Pelot** regrette que l'on n'investisse pas plus pour l'isolation des bâtiments et que l'on favorise les routes. Il demande quelle est la position de la Municipalité par rapport à cela car il ne voit pas de poste spécifique pour l'amélioration thermique des bâtiments.

**M. Jean-Luc Ducret** explique que l'amélioration thermique des bâtiments est un investissement et non une charge. Il renvoie donc au tableau des investissements page 57. Il nie mettre une priorité sur les routes, certaines rénovations de routes ayant même été annulées afin de ne pas dépasser notre plafond d'endettement. Il entend bien le souhait de **M. Jean-David Pelot**, et si nos moyens financiers le permettent, les excédents de recettes futurs pourront être utilisés afin de s'atteler au problème de réduction de la consommation énergétique.

#### **Compte N° 3560/3120.00 Eau, électricité, combustible – Page 23**

**M. Jean-Philippe Jobé** souhaite des compléments d'informations sur la différence de chiffres entre les charges comptabilisées en 2018 de CHF 120'412.65 et un budget prévu pour 2020 de CHF 68'000.00. Il aurait trouvé opportun une explication pour cette différence en page 22.

**Mme Elise Neyroud** explique qu'en 2018 les frais de chauffage au collège étaient tels qu'ils ont fait des investigations afin de comprendre quel était le problème. Le compteur étant défectueux, il a été remplacé au mois d'avril de cette année et au mois d'avril prochain le gaz va pouvoir nous être facturé pour une année entière. A ce moment-là, ce problème de surconsommation devrait pouvoir être réglé et, répondant à **M. Michel Turin**, elle s'attend effectivement à une ristourne. **Mme Elise Neyroud** précise que depuis le mois de juillet la commune ne paye plus

de gaz pour ce bâtiment. En ce qui concerne les chiffres au budget 2020, c'est l'entreprise Serisa Télébat SA qui a estimé ces montants.

**M. Yannick Vallotton** demande s'il y a possibilité, en cas de récupération d'argent, de l'utiliser directement pour la rénovation du collège.

**M. Jean-Luc Ducret** répond que ce n'est pas possible. Lorsqu'un montant est budgété pour du gaz, il n'est pas possible de l'utiliser à d'autres fins. Lors d'un retour d'argent, la Municipalité doit venir avec un projet pour l'utilisation de cet argent.

#### **Comptes N° 410 BTI Corsier – Page 25**

**M. Jean-David Pelot** évoque, tout comme les années précédentes, le fait que le montant de la participation de Chardonne au BTI laisse à croire que ce montant permettrait d'avoir un architecte et un aide spécialisé dans le règlement de construction de Chardonne et des spécificités de la commune. Il avait cru comprendre que c'était une idée possible. Il souhaite savoir où en est la Municipalité et si une position a été prise entre-temps.

**Le Syndic** lui répond que la Municipalité a mandaté une entreprise pour faire un mini audit du BTI. Suite à ce rapport, la Municipalité a décidé de ne pas quitter le BTI pour la prochaine législature. Certaines informations ressortant de ce rapport, le délai pour quitter le BTI (juin 2020 pour juin 2021) ainsi que le PGA en commun ont fait pencher la balance dans ce sens.

**M. Pascal Decorvet** rappelle que nous avons demandé au BTI de fournir un nouveau tableau dans les comptes afin de savoir quelle répartition on a pour chaque gros poste. Les constructions en étant un, mais il y a aussi la gestion des canalisations, des routes etc. Donc ces montants ne tiennent pas uniquement compte des constructions. Il pense qu'avec ce nouveau tableau, il sera plus facile de voir les éventuels gains que l'on pourrait avoir au niveau des constructions.

#### **Compte N° 4300/3189.00 Travaux – Frais divers – Page 26**

**Mme Carine Neyroud** s'étonne de trouver ces frais dans les « frais divers », sachant que les travaux d'installation de la fibre optique se font dans toute la commune. Elle demande si c'était dans le budget et pourquoi on n'a pas un poste spécifique.

**M. Jean-Luc Ducret** répond qu'il s'agit d'une participation de la commune à Swisscom pour l'installation de la fibre optique. La commune n'en sera pas propriétaire. Il s'agit d'une charge ponctuelle.

**M. Beat Ritschard** intervient en disant que, n'ayant pas la 5G chez lui au Mt-Pèlerin, il a approché Swisscom pour avoir la fibre optique. Swisscom lui a répondu qu'ils sont effectivement en train de mettre la fibre optique dans cette région mais que la centrale de la commune n'est pas équipée. Pour cela la commune doit faire un investissement. Il s'étonne donc que nous ayons la fibre optique mais que cette dernière ne puisse fonctionner.

**M. Jean-Luc Ducret** trouve Swisscom peu correct. Il revient sur des négociations qui ont duré plus de 8 mois. Entre-temps, Swisscom ayant fait une offre que la commune n'a pas acceptée, il a été répondu aux habitants de la région que c'était la faute de la commune. D'autre part, dans les obligations légales de Swisscom, il doit y avoir, dans une durée assez longue, un pic de 3mb. Donc s'ils viennent chez vous et que durant 2 secondes ils réussissent à obtenir ce pic, leur obligation légale est respectée. Cependant, entre ces pics de 3 mb, il y a des gens de Pully qui ne peuvent pas aller sur internet du tout. Après de nombreux courriers de réclamations tant par les habitants que par la commune, les travaux se font. Ces frais sont

ponctuels. Il s'agit d'une aide faite à une partie de la commune comme cela a été fait il y a quelques années pour le haut du Mt-Pèlerin (partie est).

**M. Pierre-Yves Tribolet** intervient en expliquant qu'il a beaucoup travaillé sur ce problème de Swisscom. Selon lui, que ce soit dans la partie ouest ou est du Mt-Pèlerin, il n'y a pas de haut débit et il n'y aura jamais de fibre optique. Swisscom installe des fibres optiques à 30-40 mètres des maisons. Il y aura la fibre optique proche de la maison mais pas dans la maison. Pour cela la commune devra prendre une décision. A partir de décembre, il devrait y avoir un haut débit opérationnel ce qui conduira les citoyens à probablement devoir changer leur abonnement pour en bénéficier.

**M. Jean-Luc Ducret** précise que la commune ne financera jamais le raccordement (les derniers mètres). Il s'agit du rôle de Swisscom. Les CHF 40'000 dont nous parlons concernent l'installation de points de fibre optique proches des habitations qui sont éloignées des centres.

### **Compte N° 4340/3155.00 Ford Ranger – Entretien véhicule – Page 29**

**M. Michel Turin** demande quand est-ce que la commune envisage de changer ce véhicule qui a 11 ans et qui coûte cher à l'entretien. Dans le but de limiter les coûts, il suggère de plutôt envisager un leasing afin d'avoir un véhicule toujours en bon état.

**Mme Elise Neyroud** répond que cette année le grand service a été fait ainsi que la préparation à l'expertise afin de pouvoir le garder encore au moins 2 ans. Selon le plan de renouvellement des véhicules, il est à changer en 2022. La commune ne souhaite actuellement pas de leasing du fait des taux d'intérêt bancaires. Le taux de leasing étant plus cher que l'argent en banque.

**M. Michel Turin** rétorque que selon une rapide recherche sur internet un véhicule neuf reviendrait à CHF 25'000-30'000, sachant qu'on a dépensé CHF 10'000 en 2019 uniquement pour l'entretien.

**M. Jean-David Pelot** précise qu'un leasing implique également d'avoir une assurance casco complète qui coûte cher. Un véhicule qui est déjà amorti depuis longtemps même si cela implique des frais réguliers n'est pas forcément plus cher.

**M. Michel Turin** rétorque que selon ses recherches, une casco complète n'est pas particulièrement chère par rapport au budget de la commune.

### **Rapport de la commission des finances**

**M. Jean-David Pelot** s'interroge sur l'absence de report sur le budget de la commune de l'économie des aides à domicile qui sont transférés au canton avec une augmentation cantonale correspondante.

**M. Jean-Luc Ducret** commence par dire que la seule chose qu'ils ont reçue, c'est une note de l'UCV les informant qu'ils auront une réduction des charges et leur recommandant de diminuer les impôts d'1,5 point. La commune préfère attendre et voir. Si en 2020 notre capacité financière s'améliore sensiblement par cette réduction des charges et qu'il n'y a pas de détérioration du point de vue fiscal, la municipalité proposera au Conseil une modification du taux d'imposition.

D'autre part, **M. Jean-Luc Ducret** comprend l'inquiétude de la commission des finances. Selon lui, les 2 derniers exercices étaient de bons exercices pour notre commune. Depuis 2 ans, tous les investissements ont été financés par nos fonds propres sans recourir à une augmentation de l'emprunt. Cet exercice devrait également être bon mais il n'est pas possible de spéculer à partir d'un budget. Selon les investissements projetés (p.58-59), les années à venir devraient

être acceptables. Il conclut en disant préférer attendre un petit peu et voir comment ça se passera avec la RIEIII.

**M. Jean-David Pelot** rétorque qu'attendre de voir, c'est assez vaudois. Il pense que la commune ne devrait pas faire la même politique que le canton qui depuis des années dit être pauvre et est très pessimiste face à l'avenir.

**M. Jean-Luc Ducret** ne voudrait pas opérer cette bascule de 1,5 point d'impôt et par la suite devoir revenir en arrière ou alors, comme Jongny, venir avec une marge d'autofinancement négative pour leur prochain budget.

**Le Syndic** intervient en expliquant avoir vu les chiffres pour la RIEIII de moins CHF 800'000 pour Chardonne, cependant il faut attendre de voir les comptes définitifs de 2019 pour se rendre compte de l'influence de la RIEIII.

**M. Pierre-Yves Tribolet** n'est pas d'accord avec ces chiffres. En reprenant le tout, nous devrions arriver à CHF 90'000 de gain pour la commune, soit environ 0,8 % d'impôt sur un budget de 7 millions.

**M. Jean-Luc Ducret** approuve les chiffres de **M. Pierre-Yves Tribolet**. Les chiffres annoncés par **le Syndic** ont été donnés en conférence de Syndics par l'UCV. Ces différents chiffres circulant appellent à la prudence, d'où la décision de ne pas modifier notre taux en attendant de voir quel sera l'impact réel sur notre société. Il souhaite encore informer les Conseillers que l'impôt sur les personnes physique est plutôt en augmentation sur la commune.

**M. Beat Ritschard** revient sur l'inquiétude de la commission alors que la commune préfère attendre pour voir. Pour lui ces deux messages sont contradictoires. Il souhaiterait discuter de ces inquiétudes plus formellement.

**M. Jean-Luc Ducret** dit ne pas être inquiet. La situation des communes est difficile, il y a cette volonté cantonale de niveler toutes les communes d'un point de vue fiscal via la péréquation. Ceci décourage une éventuelle hausse d'impôts car la commune sera directement pénalisée. Dans les investissements de la commune, il y a une partie relativement importante pour les routes. Ceci permet d'économiser de l'argent dans la péréquation. Nous avons également amélioré notre système de gestion analytique pour que la voirie facture le travail de déneigement ou lorsqu'ils refont les talus. Maintenant la voirie émettra une facture interne qui sera comptabilisée dans l'entretien des routes. Ce poste d'entretien des routes va pouvoir entrer dans la péréquation car ce n'est plus la voirie. Dans l'ensemble, **M. Jean-Luc Ducret** trouve la situation acceptable. Si dans les années à venir cela devait changer, on se remettrait en question. Cependant, il n'y aura hausse d'impôt que si c'est réellement justifié.

**M. Beat Ritschard** dit ne pas avoir pensé à augmenter les impôts, ni à dépenser moins. Il sait que c'est difficile. Il pense à tous les objets vides dans la commune et se demande ce qu'on pourrait faire avec ces derniers pour que de nouveaux contribuables viennent les habiter. Il termine en revenant sur le fait qu'il ne souhaitait pas que la commune augmente les impôts.

#### **Investissements de 2020 à 2025 et futur – Page 57**

**M. Jean-Philippe Mouron** revient sur les investissements et relève qu'il n'y a pas grand-chose qui a été prévu pour l'ancien local de la poste. Il aimerait savoir quelle est la réflexion.

**Le Syndic** répond que le but n'était pas de la refaire tout de suite mais d'attendre le moment où la grande salle sera refaite. Ce local pourra être utile pour diverses activités tel que le yoga, la gym des aînés etc.

**Mme Carine Neyroud** remarque que si l'on attend la rénovation de la grande salle, rien ne va se faire l'année prochaine. De ce fait, elle se demande s'il n'y aurait pas quelque chose à faire dans ce local afin de ne pas le laisser vide.

**Mme Elise Neyroud** répond qu'actuellement rien n'est prévu. Qu'ils attendent de voir quelle sera la décision par rapport à la grande salle (où et quand sera installé le parascolaire). En parallèle la Municipalité travaille sur un projet d'aménagement de cette zone du village. Dans tous les cas, la commune attend la décision pour la grande salle qui donnera le départ pour la réaffectation de ce local.

**M. Yannick Vallotton** reproche à la Municipalité d'être attentiste. Etant donné la nature des bâtiments concernés, il n'est pas question de redessiner la totalité de ces derniers. Concernant la maison de commune, un changement de fenêtres peut donc intervenir n'importe quand. Idem pour la poste, il comprend bien qu'il faut attendre mais étant donné la décision qui a été prise par le Conseil, ça va prendre du temps et il craint de voir ce local de poste vide durant 10 ans. Aujourd'hui l'argent n'étant vraiment pas cher, c'est le moment d'investir. Il pense que dans la plupart des cas il n'y aurait pas de regrets à avoir rapidement investi au lieu d'attendre.

### Déchèterie provisoire de Praz-Libon – Budget 2020

**M. Patrick Mayor** revient sur un lieu qui permettrait de déposer des affaires, meubles etc qui pourraient être récupérés ou partagés.

**Mme Elise Neyroud** dit en avoir discuté avec son collègue de Corsier (commune propriétaire de cette déchèterie). La ressourcerie sera faite tout prochainement. Cependant ils souhaitent n'utiliser que du matériel de récupération. Ils vont donc installer un arrêt de bus et des étagères récupérées. Du coup le prix de cette ressourcerie sera très bas. Cette dernière devrait être terminée très prochainement.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** rappelle les conclusions du préavis.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**VU** le préavis N° 05/2019-2020 sur le projet de budget communal pour 2020

**OUI** le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet qui a été porté à l'ordre du jour

**décide à la majorité  
(38 voix pour, 1 contre, 0 abstention)**

- d'approuver le budget communal pour 2020 dont les totaux sont les suivants :

Revenus		CHF 16'404'835.25
Charges	CHF 16'960'885.00	
Excédents de dépenses		CHF 556'049.75
<b>Totaux égaux</b>	<b>CHF 16'960'885.00</b>	<b>CHF 16'960'885.00</b>

5. **Préavis N° 06/2019-2020** relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de la Châ sur le domaine skiable des Pléiades.

**Le Président** prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. Heinz Wernli**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il le remercie également pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **Le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **Le Président** rappelle les conclusions du préavis.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**VU** le **préavis N° 06/2019-2020** relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de la Châ sur le domaine skiable des Pléiades

**OUI** le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

**Décide à la majorité  
(38 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention)**

1. de reconnaître l'intérêt public du remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades,
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

### 6. **Motions et postulats**

Il n'y en a pas.

### 7. **Communications du Bureau du Conseil communal**

**Le Président** commence par remercier toutes les personnes qui ont participé au dépouillement des élections fédérales du 20 octobre 2019.

### **Dates des séances du Conseil communal pour 2020**

Mardi 31 mars 2020	à 20h15	Maison de Commune
Mardi 23 juin 2020	à 19h00	Maison de Commune
Vendredi 4 septembre 2020	à 19h15	Chalet Butticaz
Mardi 6 octobre 2020	à 20h15	Maison de Commune
Vendredi 4 décembre 2020	à 19h00	Maison de Commune

### **Cartes de légitimation**

La commune de Chardonne étant, à priori, la seule à délivrer des cartes de légitimation aux Conseillers communaux (cette pratique n'étant pas une obligation), le Bureau a décidé de cesser cette pratique pour les prochains élus de cette législature ainsi que pour les législatures à venir.

## **Bouteilles de vin & Dropbox**

Plusieurs personnes n'ont pas encore retiré leurs bouteilles de vin à la cave communale (s'adresser à la Municipalité) ainsi que leur accès pour la Dropbox communale (s'adresser à la secrétaire en fin de séance).

## **8. Communications de la Municipalité**

### **M. Fabrice Neyroud, Syndic :**

#### **Bancomat**

Nous avons reçu une réponse de la Banque Cantonale Vaudoise qui nous demande un montant de départ de CHF 40'000 et ensuite CHF 30'000 par année ainsi qu'un local gratuit mis à disposition par la Municipalité ce qui n'est pas acceptable. A ce jour, nous attendons encore une réponse de la Banque Cantonale Fribourgeoise. La Municipalité est prête à mettre un local à disposition gratuitement cependant aucune banque ne souhaite venir ou alors à des tarifs exorbitants.

#### **Journée pour les figurants de la FEVI du 8 septembre dernier**

Plus de 200 figurants en costume, un joli cortège avec de nombreux spectateurs. Nous avons estimé environ 400 portions de fondues et en fin de compte 550 portions ont été servies par la fromagerie Piller avec la précieuse aide de la société de développement et des employés communaux qui sont remerciés.

#### **Dr René Prêtre à Chardonne**

Le 23 janvier prochain à 19h nous aurons la chance de recevoir le Dr René Prêtre, cardiologue, pour une conférence à la Grande salle de Chardonne. Un tout ménage a été envoyé à la population de Chardonne.

#### **Stationnement ponctuel de véhicules sur le trottoir à la route de Baumaroché**

**Mme Amelie Flückiger** revient sur l'intervention de **M. Patrick Mayor** lors du dernier conseil concernant le stationnement ponctuel de véhicules sur le trottoir à la route de Baumaroché. Pour rappel, le dispositif mis en place l'a été en collaboration avec l'ASR en cas de mariage ou d'enterrement. En général il est mis en œuvre une dizaine de fois par année c'est pourquoi la Municipalité a décidé de ne rien changer pour le moment et reviendra dessus si ce phénomène devait s'amplifier dans les prochaines années.

#### **Développement durable – aides financières communales**

**M. Jean-Luc Ducret** présente une petite brochure qui sera envoyée à tous les citoyens. Il tient à remercier la commission de développement durable pour son aide.

## **9. Propositions individuelles**

### **Dropbox – DS File**

**M. Yannick Vallotton** apprécie l'utilisation de l'application DS File. Il propose cependant de réorganiser le classement des fichiers par dates de conseils et non par type de document afin de simplifier la navigation.

### **Carrefour Pérose - Ecouralaz**

**M. Marcel Currat** constate que le carrefour Pérose – Ecouralaz est très en dévers et il se demande comment font les automobilistes en provenance de Chardonne, spécialement en hiver. Est-ce qu'un escalier a été créé en aval pour faire le joint avec le trottoir ou pour d'autres raisons ? Ce carrefour est-il définitif ? Il propose d'élargir ce dernier en amont côté ouest en prenant une bande d'environ 2 mètres sur une propriété privée (parcelle 3422) et de construire un mur pour soutenir le terrain et ainsi diminuer le pourcentage de dénivelé. Il invite les Conseillers à aller voir sur place pour pouvoir juger.

**Mme Amelie Flückiger** précise que ces travaux ont fait l'objet d'un préavis. Il n'est donc pas d'actualité de modifier le projet tel qu'il a été conçu par différents ingénieurs qui s'y sont attelés. D'autre part, il y a eu plusieurs problématiques sur ce chantier de par sa configuration actuelle qui crée des problèmes d'inondations pour les personnes en aval de la Pérose. Ce problème a été réglé par une modification de l'assiette de la route qui crée une inclinaison. Malheureusement il y a des limites techniques. La route restera pentue en revanche il y a un escalier de prévu pour les piétons en contrebas.

### **Limitation de la vitesse à 30km/h**

**M. Jürg Staub** incite la Municipalité à mettre en place une phase test de limitation de vitesse à 30km/h sur l'ensemble de la commune, également sur les routes principales du village. Le Conseil communal lausannois a accepté la généralisation de 30km/h de nuit pour les principaux axes routiers de la ville, ce qu'il trouve remarquable. Plusieurs autres communes et certaines grandes villes vont également dans ce sens. Une enquête menée par la ville de Lausanne indique que 86% des riverains sont favorables à cette mesure et 64% des automobilistes la jugent facile à respecter. Une expertise de l'association suisse des ingénieurs et experts des transports souligne qu'une telle mesure améliore la sécurité routière. Une réduction importante des nuisances sonores et des émissions de CO2 peut être atteinte avec le passage de 50km/h à 30km/h. Un revêtement phono-absorbant pourrait encore améliorer la réduction sonore. Au vu de ce qui précède, **M. Jürg Staub** souhaite la mise en place d'un projet pilote en première phase pour la nuit et si positif également pour le jour. Une mesure simple, efficace et peu coûteuse.

**Mme Amelie Flückiger** répond que les zones 30km/h n'ont pas que des avantages. Les passages piétons et les bordiers autorisés ne sont pas possibles dans ces zones. D'autre part, cela engendre d'autres problèmes tel que le report du trafic ailleurs ce qui n'est pas souhaité. En revanche, à terme, la commune souhaite mettre en place un schéma directeur, comme cela a été fait à Corseaux, ce qui donne une vision globale afin de ne pas régler le problème de manière isolée. Ceci doit se faire à court terme.

**M. Jean-David Pelot** affirme que l'enquête qui a été menée à Lausanne l'a été de façon tendancieuse sur 2 axes très différents. Les contrôles ont été séquentiels du fait de travaux qui avaient eu lieu. D'autre part, il rappelle que la limite générale de 50 km/h est fédérale. De ce fait, sur tous les axes sur lesquels nous n'avons pas la main, ça ne peut pas passer. Il faut également savoir que si l'on suit Via Sicura, cela signifie que jusqu'à 21h59 avec un petit excès de vitesse de 5km/h, vous aurez une petite amende d'ordre et à partir de 22h01 vous aurez un retrait de permis pour le même excès de vitesse, problème qui n'a pas encore été réglé. **M. Jean-David Pelot** ajoute que si l'on roule à vitesse constante à 50km/h ou à 30km/h, il n'y a pas de différence phonique. De ce fait, il pense que le mieux est d'attendre les conclusions des tests ainsi que les réponses du Tribunal Fédéral. Il y a également un problème par rapport à la signalisation qui coûte cher. Il s'agit de milliers de francs de panneaux à installer. Selon lui, ce n'est pas une préoccupation urgente sur laquelle la Municipalité doit se pencher.

### Syndic Riviera Info

**M. Jean-David Pelot** souhaite remercier la Municipalité d'avoir transmis aux Conseillers les informations « Syndic Riviera Info ». Il trouve très utile d'avoir les informations que les Syndics partagent. Cela permet également d'être plus vite informé de ce qui se passe. Concernant le point « Agglomération Rivelac », il est dit que les Conseillers communaux devraient être informés plus précisément sur ces différents points. Il imagine que cela viendra l'année prochaine ?

Pour ce qui est de l'ASR, la question est de savoir où mettre les feux bleus des pompiers, police et ambulances. Sachant que l'on n'a plus réellement besoin du parking de La Veyre, qu'il est proche d'une autoroute et de stations-service et pas trop près des habitations, cela pourrait être un bon emplacement.

### Annnonce de travaux sur la commune

**Mme Aude Genton** demande s'il serait possible d'annoncer les travaux touchant les routes 2 semaines à l'avance et non le vendredi pour le lundi et de préférence avec des panneaux qui mentionnent correctement la déviation.

**Mme Amelie Flückiger** répond que ces travaux étaient à Pully et concernaient autant Swisscom pour la fibre optique que la Romande Energie pour une augmentation de la puissance des installations. Il y a eu beaucoup de problèmes avec ce chantier et le manque de communication de Swisscom et de la Romande Energie aux riverains n'a pas aidé. Il y a également eu un problème de communication avec le BTI pour ce qui est des panneaux indicateurs. **Le Syndic** et elle-même ont convoqué le BTI afin d'optimiser ce genre de travaux à l'avenir. Elle regrette que cela se soit passé comme ça mais regrette également la proportion de la remarque par rapport au nombre d'interventions qu'il y a sur le territoire.

### Planning des séances du Conseil communal

**Mme Aude Genton** s'étonne que la commune ne tienne pas compte des agendas des 3 ou 4 sociétés locales pour fixer les différentes séances du Conseil.

**Le Syndic** rappelle que les dates des Conseils communaux sont proposées par la Municipalité au Bureau du Conseil communal lequel les valide. Il sait qu'il y avait une soirée de gym de soir. Cependant, c'est la volonté du Conseil de faire une séance un vendredi en décembre ce qui limite les possibilités, sachant que La Municipalité a également un agenda chargé.

### Appartement de l'ancien concierge

**Mme Aude Genton** remarque que nous avons un appartement qu'occupait l'ancien concierge. Ce dernier est déjà libre depuis quelques temps. Va-t-il être transformé en salle de classe ou va-t-il être reloué ?

**Mme Elise Neyroud** répond que les salles de classe prévues seront dans les combles du collège. Pour ce qui est de l'appartement concerné, la Municipalité est en discussion avec Ondine afin de l'aménager dans le but de pouvoir accueillir le parascolaire provisoirement en attendant les travaux. Il n'y aura donc pas de nouveau locataire.

### Eclairage au chemin des Roches

**Mme Carine Neyroud** s'étonne que les lampadaires du chemin des Roches n'étaient pas allumés la nuit dernièrement. Elle se demande si c'est une mesure écologique ou si c'est une panne.

**M. Jean-Luc Ducret** lui répond qu'il s'agissait d'une panne.

### Investissements

**M. Jean-Pierre Ramseier** revient sur le plan des investissements des années à venir. Il regrette de n'avoir que des chiffres, Il souhaiterait avoir une présentation des futurs projets.

**Le Syndic** lui explique que c'est quelque chose de compliqué étant donné la situation et le nombre de réponses en attente liés aux investissements. Il propose un suivi de l'avancement des projets.

### Investissements pour la transition énergétique

**Mme Emmanuelle Besson Verdan** revient sur les propos de **M. Jean-Luc Ducret** et la déduction possible des travaux de rénovation des routes dans la péréquation. Elle souhaite savoir s'il est aussi possible de déduire les investissements pour la transition énergétique.

**M. Jean-Luc Ducret** lui répond que non.

### PGA

**Mme Emmanuelle Besson Verdan** revient sur la densification introduite par la LAT ainsi que sur la taille des nouveaux bâtiments qui se construisent et remarque qu'il ne semble pas y avoir plus d'habitants. Elle souhaite savoir si la LAT intègre un nombre d'habitants au mètre carré ?

**Le Syndic** lui répond que selon les calculs, on compte 50m2 habitable pour un habitant mais qu'il n'y a aucune obligation ou contrôle.

**Mme Emmanuelle Besson Verdan** se demande s'il y a des réflexions qui sont faites dans ce sens, soit imposer un nombre d'habitant minimum par m2. Elle trouve la loi boiteuse du fait que ces immenses bâtiments ne servent finalement pas à la densification.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** clôt les débats à 21h10 en adressant ses vœux à l'Assemblée.

Les Conseillers se déplacent ensuite à la grande salle pour partager le traditionnel repas de fin d'année.

**Au nom du Conseil communal de Chardonne**

Le Président

La Secrétaire

    
**Baptiste Marmy** **Valérie Schnyder**